

FÊTE DE LA TULIPE

50€

JOURNÉE LIBRE À MORGE

Samedi 17 Avril 2027

Départ vers 5h30 suivant le lieu de départ en Autocar de Grand Tourisme **** en direction de Morges (Suisse). Arrêt en cours de route pour petit déjeuner libre. Arrivée vers 10h30 pour une journée libre à la Fête de la Tulipe qui aura pour thème "Cinéma et Théâtre". Déjeuner libre.

Chaque année au printemps, la ville de Morges se pare de ses plus belles couleurs pour la Fête de la Tulipe, avec plus de 140 000 fleurs et environ 350 variétés de tulipes.

Départ à 16h30 pour route de retour avec un arrêt en cours de route pour dîner libre. Arrivée dans votre région vers 21h30.

Ce prix comprend : Le voyage en autocar de grand tourisme ****

Ce prix ne comprend pas : Les repas, l'assurance annulation : + 3 € / personne



----- Bulletin de participation -----

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Mail : _____

Lieux de prise en charge souhaité : _____

Je désire participer à la **Journée libre à Morges le Samedi 17 Avril 2027**

Nombre de personnes _____ x 50 € - Assurance annulation* _____ x 3 € (Chèque à l'ordre des Autocars Palisse)

Je souscris à l'assurance annulation* à 3 € par personne : ☐ OUI ☐ NON : _____ x 3 € En cas de refus de souscription, j'ai pris connaissance que je ne pourrai prétendre à un remboursement ni un avoir en cas d'annulation ou d'absence.

Noms des participants _____

Afin d'enregistrer votre commande merci de nous renvoyer ce talon accompagné de votre règlement à l'adresse suivante : AUTOCARS PALISSE, 9 Avenue du Président Roosevelt 26600 TAIN L'HERMITAGE. Pour tout renseignement contactez-nous au 04 75 08 40 11. A la réception de votre règlement nous vous appellerons pour vous confirmer votre inscription et une semaine avant le départ nous vous communiquerons les horaires et le lieu de départ le plus près de votre domicile. * L'assurance annulation doit obligatoirement être souscrite à l'inscription. Le remboursement se fera uniquement sous présentation d'un justificatif médical. L'assurance est souscrite à titre individuel. Pour les groupes, seules les personnes présentant un justificatif seront remboursées.